

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
BOBIGNY  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

**CLASSEMENT SANS SUITE**

L'Officier du Ministère Public

à

*MAITRE DEHAN & SCHINAZI*  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler :**

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **006096** CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE ART.R.412-12 §I, §II C.ROUTE. ART.R.412-12 §V, §VI C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur.

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Je vous pris d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à BOBIGNY, le 27/07/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
Le Commandant de Police

